

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NEUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	10

Séance n° 3 du 03 Juin 2025

DATE DE LA CONVOCATION
le 27 Mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le Mardi trois Juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Patrick BOUTEILLER, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Pascal PETITBON.

Absents : Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD représenté par Georges DEMANET, Isabelle CATHERIN représentée par Carole MORTELECQ, Manuella PESTEL excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE, Majda LACHGAR, et Emilie GUYARD.

Secrétaire : Carole MORTELECQ

❖ *Délibération n° CM..18-2025*

ADTO-SAO

Rapport de la Chambre Régionale des Comptes - Exercices 2018 à 2023

Monsieur le Maire expose que notre collectivité est actionnaire de la société publique locale ADTO-SAO. Cette société a été contrôlée par la Chambre régionale des comptes sur ses comptes et sa gestion sur les exercices 2018 à 2023. La chambre a rendu son rapport définitif le 20 janvier 2025 et le conseil d'administration s'est prononcé le 19 mars 2025. Notre collectivité, en qualité d'actionnaire de la SPL ADTO-SAO, est appelée à délibérer sur le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale « Société d'aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise ». Ce rapport est présenté par le représentant de la collectivité à l'assemblée de l'ADTO-SAO et doit donner lieu à débats avant délibération.

- Après avoir pris connaissance du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale « Société d'aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise »,
- Après avoir pris connaissance de la réponse de la SPL au dit rapport,
- Après avoir débattu,

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

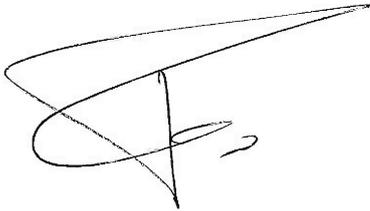
ID : 060-216005793-20250603-18_2025-DE

SLOW

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés ;

◆ **PREND ACTE** définitif et de la réponse annexée, ainsi que des débats qui ont suivis.

Pour extrait certifié conforme, le 04 Juin 2025



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 04 Juin 2025.



Carole MORTELECQ, Secrétaire